

**RESOLUTION**  
**RELATIVE A L'AVENIR DES INSTITUTIONS FRANCOPHONES**  
**ET AUX MECANISMES DU SUIVI DU SOMMET DE DAKAR**

**LES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DES PAYS AYANT EN COMMUN L'USAGE DU FRANCAIS,**

- Rappelant les décisions du Sommet de Paris instituant un Comité International du Suivi (CIS) et invitant à la réforme des institutions francophones ;
- Rappelant les décisions du Sommet de Québec de maintenir le mandat dudit Comité et lui donnant la mission spécifique d'examiner le rôle et l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) et des autres organismes francophones dans la dynamique des Sommets et d'étudier les voies et moyens d'intégrer les réseaux à l'ACCT ;
- Désireux de conforter la dimension multilatérale, la pluralité institutionnelle et d'assurer une coordination plus efficace du Suivi ;
- Conscients de la nécessité d'améliorer les mécanismes et les modalités de financement du Suivi ;
- Prenant acte de l'évolution de l'ACCT, de sa réforme et des effets de ses rapports fructueux avec le CIS, concrétisés par le Comité Consultatif Conjoint et la gestion des fonds spéciaux ;
- Sensibles aux attentes du monde associatif francophone, à la nécessité de la consultation et de la diffusion de l'information comme conditions préalables permettant aux associations de jouer leur rôle de relais et, éventuellement, de partenaires soucieux de leur autonomie ;
- Après avoir pris connaissance du rapport du CIS sur l'Avenir des institutions francophones ;